



**Mon-Droguiste.Com**  
39 Bis Rue Du Moulin Rouge  
10150 Charmont Sous Barbuise  
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05  
Email : contact@mon-droguiste.com  
Web : www.mon-droguiste.com

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :  
Règlement (CE) n° 1907/2006 tel que modifié par le règlement (UE) n° 2020/878 et le  
règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 13-oct.-2023

Numéro de révision 1

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Tripolyphosphate de Sodium

#### Autres moyens d'identification

Numéro d'enregistrement REACH 01-2119430450-54

**Reach Registration Notes** Ce produit n'est pas classé dangereux, les données de cette fiche sont transmises à titre d'information.

**CE n° (numéro d'index UE)** 231-838-7

**Numéro CAS** 7758-29-4

**Substance pure/mélange** Substance

**Masse molaire** 368 g/mol

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** Formulation de préparations (mélanges)  
Substances chimiques de laboratoire  
Agent nettoyant  
Opérations de forage et de production de champs pétroliers  
Détergent  
Building Industry  
Teinture pour textiles  
Traitement du cuir

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité



**Mon-Droguiste.Com**  
39 Bis Rue Du Moulin Rouge  
10150 Charmont Sous Barbuise  
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05  
Email : contact@mon-droguiste.com  
Web : www.mon-droguiste.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence



Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)  
Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

**Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008**

Europe	112
--------	-----

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Règlement (CE) n° 1272/2008

Cette substance est classée comme non dangereuse conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Cette substance est classée comme non dangereuse conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

**Mentions de danger**

Cette substance est classée comme non dangereuse conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

**2.3. Autres dangers**

**Évaluation PBT et vPvB**

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

**Informations relatives aux perturbateurs endocriniens**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.1 Substances**

Le produit ne contient aucune substance considérée comme dangereuse pour la santé à la concentration considérée

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
PENTASODIUM TRIPHOSPHATE 7758-29-4	>= 85%	01-211943045 0-54	231-838-7	Non classé	-	-	-

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**

**Estimation de la toxicité aiguë**

Aucune information disponible

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
PENTASODIUM	> 2000	> 4640	Aucune donnée	Aucune donnée	Aucune donnée



Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
TRIPHOSPHATE 7758-29-4			disponible	disponible	disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### **Inhalation**

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin en cas de symptômes.

#### **Contact oculaire**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin en cas de symptômes.

#### **Contact avec la peau**

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin en cas de symptômes.

#### **Ingestion**

Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de symptômes.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Yeux

Aucune irritation oculaire attendue.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Note au médecin

Traiter les symptômes.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Agent chimique sec, CO2, eau pulvérisée ou mousse résistant à l'alcool.

**Incendie majeur** PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers spécifiques dus au produit** En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire. chimique



**Produits de combustion dangereux** Oxydes de carbone.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

**Équipements de protection spéciaux** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet et précautions pour les pompiers de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Précautions individuelles** Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les poussières. Éviter toute génération de poussières.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

**Précautions pour la protection de l'environnement** Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage** Enlever le produit répandu avec un aspirateur. Si ce n'est pas possible, recueillir le produit renversé avec une pelle, un balai ou un outil similaire. Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les poussières. Éviter toute génération de poussières. Se laver soigneusement après toute manipulation. Retirer les chaussures et vêtements contaminés.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après toute manipulation. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Conditions de conservation** Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé.

**Classe d'entreposage (TRGS 510)** Indéterminé(e)(s).



### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### **Utilisation(s) particulière(s)**

Voir la section 1 pour plus d'informations.

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

#### **Limites d'exposition**

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

#### **Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle**

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

#### **Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs**

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
PENTASODIUM TRIPHOSPHATE 7758-29-4	-	.375 mg/kg bw/day [4] [6] 0.375 mg/kg bw/day [4] [7]	0.661 mg/m³ [4] [6] 0.661 mg/m³ [4] [7]

#### **Notes**

- [4] Effets systémiques sur la santé.  
[6] À long terme.  
[7] À court terme.

#### **Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses** Aucune information disponible

#### **Notes**

#### **Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public**

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
PENTASODIUM TRIPHOSPHATE 7758-29-4	0.75 mg/kg bw/day [4] [6] 0.75 mg/kg bw/day [4] [7]	0.375 mg/kg bw/day [4] [6] 0.375 mg/kg bw/day [4] [7]	0.661 mg/m³ [4] [6] 0.66 mg/m³ [4] [7]

#### **Notes**

- [4] Effets systémiques sur la santé.  
[6] À long terme.  
[7] À court terme.

#### **Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public** Aucune information disponible.

#### **Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
PENTASODIUM TRIPHOSPHATE 7758-29-4	0.005 mg/L	.05 mg/L	.005 mg/L	-	-



Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
PENTASODIUM TRIPHOSPHATE 7758-29-4	0.19 mg/kg sediment dw	-	-	.14 mg/kg soil dw	-

## **8.2. Contrôles de l'exposition**

### **Contrôles techniques**

Aucune information disponible.

### **Équipement de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN 166.

### **Protection des mains**

Porter des gants appropriés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

### **Protection de la peau et du corps**

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact probable avec la peau.

### **Protection respiratoire**

Utiliser une protection respiratoire adaptée.

Filtre masque pour particules fines respirables (FFP2).

### **Remarques générales en matière d'hygiène**

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après toute manipulation. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration.

### **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

#### **État physique**

Poudre

#### **Aspect**

Hygroscopique Poudre granules

#### **Couleur**

blanche

#### **Odeur**

Odourless

#### **Seuil olfactif**

Aucune information disponible

#### **Propriété**

#### **Valeurs**

#### **Remarques • Méthode**

**Point de fusion / point de congélation**

622 °C

Aucune information disponible.

**Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition**

Aucune information disponible.

Inflammabilité

Aucune information disponible.

**Limites d'inflammabilité dans l'air**

Sans objet.

Limites supérieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

**Point d'éclair**

The product is not flammable.

**Température d'auto-inflammabilité**

The product is not flammable.

**Température de décomposition**

622 °C



<b>pH</b>	9.5 - 10.2	
<b>pH (en solution aqueuse)</b>		Aucune information disponible.
<b>Viscosité cinématique</b>		Aucune information disponible.
<b>Viscosité dynamique</b>		Aucune information disponible.
<b>Hydrosolubilité</b>	14 g/100g	@ 20 °C.
<b>Solubilité(s)</b>		Aucune information disponible.
<b>Coefficient de partage</b>		Aucune information disponible.
<b>Pression de vapeur</b>		Aucune information disponible.
<b>Densité relative</b>	0.42 - 1.15	
<b>Masse volumique apparente</b>		Aucune information disponible.
<b>Densité de liquide</b>		Aucune information disponible
<b>Densité de vapeur</b>		
<b>Caractéristiques des particules</b>		Aucune information disponible.
<b>Granulométrie</b>		Sans objet.
<b>Distribution granulométrique</b>		

#### **9.2. Autres informations**

<b>Masse molaire</b>	368 g/mol
----------------------	-----------

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

Propriétés explosives Not considered to be explosive

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

#### **10.1. Réactivité**

<b>Réactivité</b>	Aucune information disponible.
-------------------	--------------------------------

#### **10.2. Stabilité chimique**

<b>Stabilité</b>	Stable dans les conditions de stockage recommandées. Hygroscopique.
------------------	---

#### **Données d'explosion**

<b>Sensibilité aux impacts mécaniques</b>	Aucun(e).
<b>Sensibilité aux décharges électrostatiques</b>	Aucun(e).

#### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.
---	--

#### **10.4. Conditions à éviter**

<b>Conditions à éviter</b>	Protéger de l'humidité. Chaleur, flammes et étincelles.
----------------------------	---

#### **10.5. Matières incompatibles**

<b>Matières incompatibles</b>	Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.
-------------------------------	--

#### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Oxydes de carbone.
--	--------------------



## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Informations sur les voies d'exposition probables

##### Informations sur le produit

<b>Inhalation</b>	L'inhalation de poussières à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire.
<b>Contact oculaire</b>	Aucune irritation oculaire attendue.
<b>Contact avec la peau</b>	Non irritant pendant l'utilisation normale.
<b>Ingestion</b>	Inconfort gastro-intestinal.

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

<b>Symptômes</b>	Aucune information disponible.
------------------	--------------------------------

#### Toxicité aiguë

##### Mesures numériques de toxicité

<b>ETAmél (voie orale)</b>	> 2000 mg/kg
<b>ETAmél (voie cutanée)</b>	> 4640 mg/kg

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
PENTASODIUM TRIPHOSPHATE	> 2000 mg/kg ( Rat )	> 4640 mg/kg ( Rabbit )	> 0.39 mg/L ( Rat ) 4 h

#### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Non irritant pendant l'utilisation normale.
-------------------------------------	---

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 404 : Effet irritant/corrosif aigu sur la peau	Lapin				non irritant

#### PENTASODIUM TRIPHOSPHATE (7758-29-4)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 404 : Effet irritant/corrosif aigu sur la peau	Lapin				non irritant

<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Aucune irritation oculaire attendue.
---	--------------------------------------

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux					non irritant

#### PENTASODIUM TRIPHOSPHATE (7758-29-4)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux					non irritant



yeux					
------	--	--	--	--	--

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** N'est pas un sensibilisant cutané.

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 429 : Sensibilisation cutanée : essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques	Souris		N'est pas un sensibilisant cutané

**PENTASODIUM TRIPHOSPHATE (7758-29-4)**

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 429 : Sensibilisation cutanée : essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques	Souris		N'est pas un sensibilisant cutané

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Ne présente pas d'effet mutagène dans les expériences sur l'animal.

Informations sur le produit		
Méthode	Espèce	Résultats
		Non mutagène selon le test d'Ames

Informations sur les composants

**PENTASODIUM TRIPHOSPHATE (7758-29-4)**

Méthode	Espèce	Résultats
		Non mutagène selon le test d'Ames

**Cancérogénicité**

Based on available data the classification criteria are not met.

Méthode	Espèce	Résultats
OCDE, essai n° 453 : Études combinées de toxicité chronique et de cancérogénèse	Rat	Inclassable Non cancérogène

Informations sur les composants

**PENTASODIUM TRIPHOSPHATE (7758-29-4)**

Méthode	Espèce	Résultats
OCDE, essai n° 453 : Études combinées de toxicité chronique et de cancérogénèse	Rat	Inclassable Non cancérogène

**Toxicité pour la reproduction**

Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction.

**PENTASODIUM TRIPHOSPHATE (7758-29-4)**

Méthode	Espèce	Résultats
OCDE, essai n° 414 : Étude de la toxicité pour le développement prénatal	Hamster	

**STOT - exposition unique**

Based on available data the classification criteria are not met.

**STOT - exposition répétée**

Based on available data the classification criteria are not met.

**Danger par aspiration**

Based on available data the classification criteria are not met.



## **11.2. Informations sur d'autres dangers**

### **11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

### **11.2.2. Autres informations**

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1. Toxicité**

**Écotoxicité** N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques.

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Poisson	CL50	> 1850 mg/L		
	Daphnia magna	CE50	> 100 mg/L	48 heures	
	Algues Desmodesmus subspicatus	CEr50	160 mg/L		
Toxicité aquatique chronique OCDE, essai n° 212 : Poisson, essai de toxicité à court terme aux stades de l'embryon et de l'alevin	Poisson	LOEC	5 mg/L	96 heures	

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

**Persistance et dégradabilité** Inorganic. Sans objet.

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

**Bioaccumulation** Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

### **12.4. Mobilité dans le sol**

**Mobilité dans le sol** Aucune information disponible.

### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**Évaluation PBT et vPvB** Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
PENTASODIUM TRIPHOSPHATE	La substance n'est pas PBT/vPvB

### **12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

### **12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.



## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Déchets de résidus/produits inutilisés</b>	Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.
<b>Emballages contaminés</b>	Ne pas réutiliser les récipients vides.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### IATA

<b>14.1 Numéro UN ou numéro d'identification</b>	Non réglementé
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	Non réglementé
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	Non réglementé
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Non
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
<b>Dispositions spéciales</b>	Aucun(e)

### IMDG

<b>14.1 Numéro UN ou numéro d'identification</b>	Non réglementé
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	Non réglementé
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Non
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
<b>Dispositions spéciales</b>	Aucun(e)
<b>14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI</b>	Aucune information disponible

### RID

<b>14.1 Numéro UN ou numéro d'identification</b>	Non réglementé
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Non réglementé
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	Non réglementé
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	Non réglementé
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Non
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
<b>Dispositions spéciales</b>	Aucun(e)

### ADR

<b>14.1 Numéro UN ou numéro d'identification</b>	Non réglementé
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Non réglementé
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	Non réglementé
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	Non réglementé
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Non
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
<b>Dispositions spéciales</b>	Aucun(e)

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation



## **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

### **Réglementations nationales**

#### **Allemagne**

**Classe de danger pour le milieu** légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1) aquatique (WGK)

#### **Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

#### **Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV). Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

#### **Polluants organiques persistants**

Sans objet

#### **Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone**

Sans objet

#### **Inventaires internationaux**

<b>TSCA</b>	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>DSL/NDSL</b>	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>EINECS/ELINCS</b>	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>ENCS</b>	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>IECSC</b>	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>KECL</b>	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>PICCS</b>	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>AIIC</b>	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>NZIoC</b>	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

#### **Légende :**

- TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire  
**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques  
**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées  
**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles  
**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes  
**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées  
**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques  
**AIIC** - Inventaire australien des produits chimiques industriels  
**NZIoC** - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

## **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

**Rapport sur la sécurité chimique** Aucune information disponible



## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

#### Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »
+	Sensibilisants		

Remarque sur la révision \*\*\* Indique les données mises à jour depuis la dernière publication

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

### **Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS**

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV



**Mon-Droguiste.Com**  
39 Bis Rue Du Moulin Rouge  
10150 Charmont Sous Barbuise  
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05  
Email : contact@mon-droguiste.com  
Web : www.mon-droguiste.com

**Date de révision** 13-oct.-2023

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation  
Organisation mondiale de la santé

**Préparée par** Lisa Bland  
**Préparée par**

**Date de révision** 13-oct.-2023

**Safety Data Sheet according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH)**

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**